

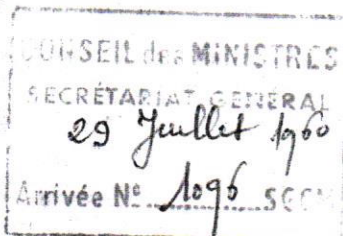
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

D E C R E T

ANNEE 1960

N° 102 /PCM/MSPAS



LE PREMIER MINISTRE,

- VU la constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la loi n° 59-16/A.L.D. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre ;
VU la loi 59-26 relative au concours en personnel apporté par la République Française au fonctionnement des services publics du DAHOMEY ;
SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1 .- Monsieur DEFFON MONTCHO Hilaire, Médecin Africain Principal de 1er échelon en service à l'hygiène Scolaire de Cotonou est nommé Directeur du Service des Affaires Sociales de la République du Dahomey.

ARTICLE 2 .- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

ORIGIN. L 1
JORD 1
PCM 15
MJLFP 1
DEP 1
DP 1
Haussariat 1
BF 5
Trésor 1
CD 1
CF 1
SEF 1
Ts Ministres 13
Information 1
Intéressé 1

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1960.

LE PREMIER MINISTRE

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Santé Publique
de la Population et des Affaires
Sociales

H. MAGA

- R. DEROUX -